

Rapport portant sur la gestion contractuelle

Année financière 2019



1. Règlement de gestion contractuelle en vigueur

Le 4 novembre 2019, le conseil municipal de Fortierville a adopté le règlement # 2019-11-159 portant sur la gestion contractuelle. Ce règlement permet maintenant à la municipalité d'accorder des contrats d'au moins 25 000 \$, mais inférieurs au seuil de la dépense d'un contrat ne pouvant être adjudgé qu'après une demande de soumissions publiques, de gré à gré. Cependant, une rotation entre les fournisseurs doit être favorisée, dans la mesure du possible.

L'article 8 du règlement #2019-11-159 stipule ce qui suit : « *Sous réserve de l'article 11, tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., peut être conclu de gré à gré par la Municipalité.* »

2. Liste des contrats de plus de 25 000 \$ par fournisseur (minimum par facture de 2 000 \$) avec leur mode de passation

Fournisseur	Description	Montant	Mode de passation
Ensignes Lavigne	Achat enseigne électronique parc municipal	28 571.29 \$	Appel d'offres sur invitation à au moins deux fournisseurs.
Gaudreau Environnement	Collecte des ordures et du recyclage	50 704.99 \$	Appel d'offres public (mun. Lotbinière)
Entreprises Jacques Beudet inc.	Déneigement des routes	121 929.05 \$	Appel d'offres public Contrat de 5 ans
Pavage Veilleux	Réparation de pavage dans les rangs	51 680.43 \$	Appel d'offres sur invitation à au moins deux fournisseurs.

3. Mesures prises pour favoriser la rotation des fournisseurs

Comme le nouveau règlement a été adopté en novembre 2019, aucun contrat visé par les mesures pour favoriser la rotation des fournisseurs n'a encore été passé à ce jour.

4. Dérogation aux règles

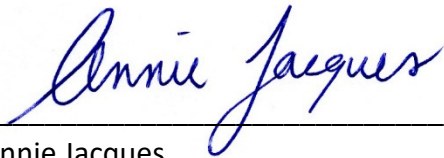
Il n'y a eu aucune dérogation aux règles.

5. Mesures anti-collusion et résultats

Aucune mesure anti-collusion n'a été nécessaire.

6. Formations sur le sujet

Mai 2019	Formation sur la gestion des travaux d'infrastructures (ADMQ)
Juin 2019	Ateliers lors du congrès de l'ADMQ



Annie Jacques,
Directrice générale